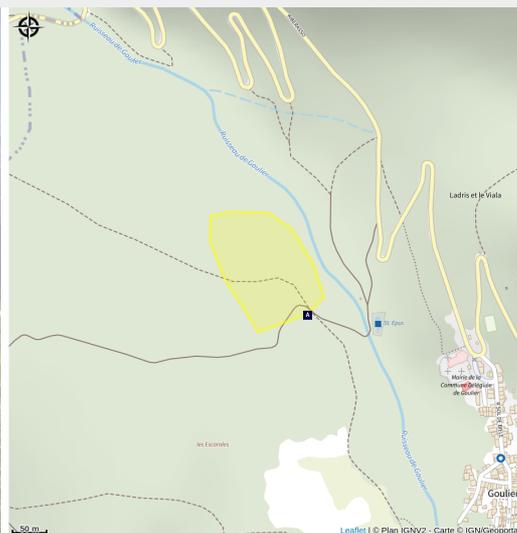


# Aire d'atterrissage

France



Aire (BPO)

*Composé d'une aire de décollage et d'une aire d'atterrissage le site de vol libre du Ruhle est labellisé par la Fédération Française de Vol Libre.*

L'Espace départemental de vol libre du Ruhle, inscrit au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires d'Ariège, est un site d'intérêt majeur en Occitanie. Situé entre l'Andorre et Toulouse, le Ruhle est un vaste promontoire calcaire de la garrigue gardoise culminant à 2629 m d'altitude.

## Infos pratiques

Pratique : Vol libre

Période : Utilisation: printemps, été et automne entre 13h et le coucher du soleil, lors de restitutions ou brises de mer en fin d'après-midi, lors d'entrées maritimes avec une couverture nuageuse importante. Cross favorable à partir de 14h. Vols de restitution en fin de journée agréable. Le "soaring" peut être prolongé jusqu'au coucher du soleil.

Thèmes : Refuge

# Description

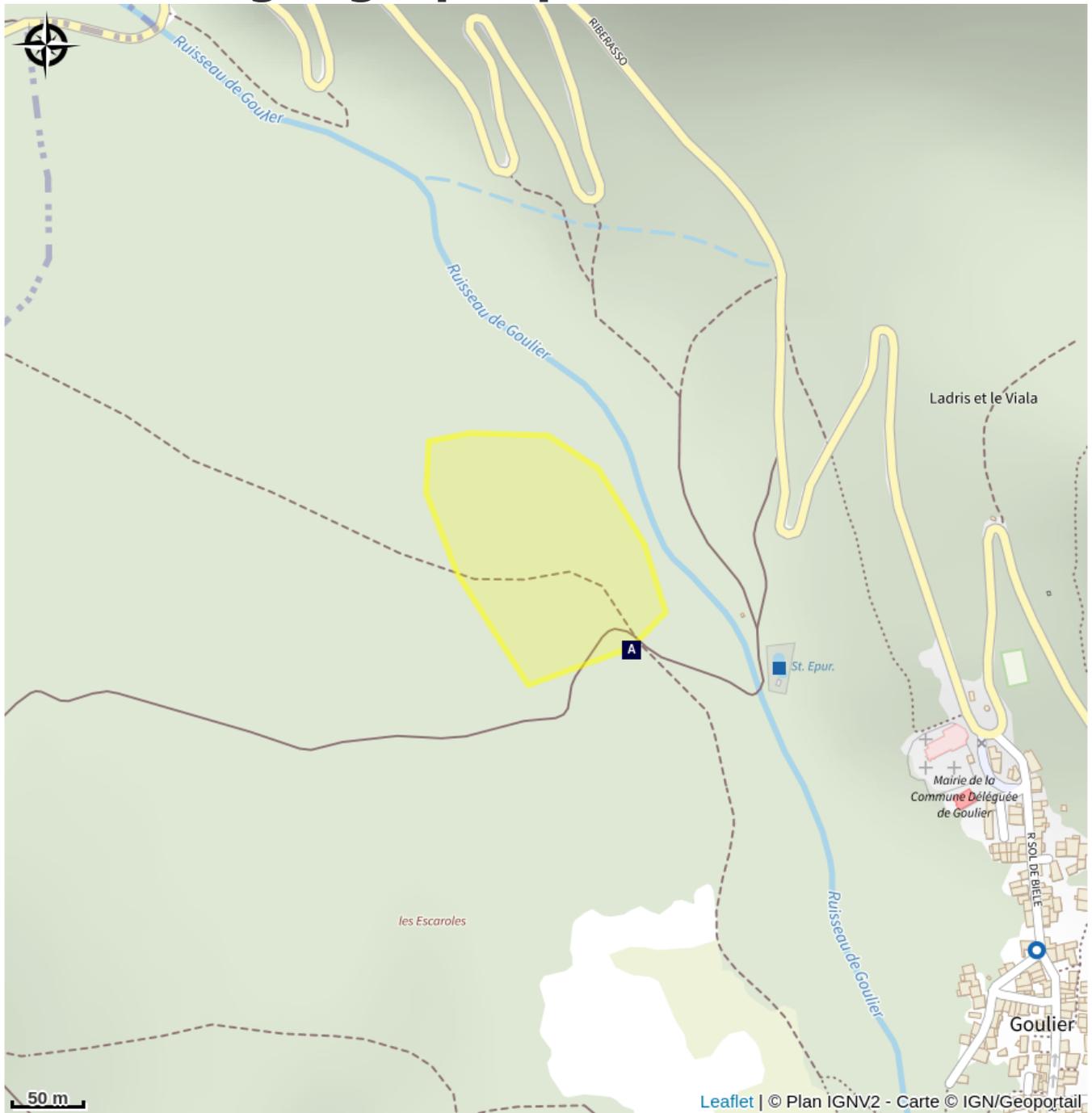
Depuis le sommet du Ruhle, on peut apprécier, à l'Est, les Alpes, au Sud, la mer, à l'Ouest, les Cévennes, et au Nord, les montagnes ardéchoises.

En fonction de l'aérologie, le site départemental de vol libre du Ruhle permet des vols de plusieurs heures et sur de longues distances "record de 186 km le 3 juin 2021 jusqu'aux environs de Lyon.

Zone naturelle reconnue d'intérêt écologique, le Ruhle est riche pour sa faune et sa flore. Le site est constitué d'un ensemble de corniches et de falaises où des grimpeurs, venus de toute l'Europe, viennent pratiquer sur le Site départemental d'Escalade.

Pour découvrir cette activité, faites appel à un professionnel qui vous proposera des vols de découverte en biplace ou des stages d'initiation.

# Situation géographique



# Toutes les infos pratiques



## Chien autorisé

La divagation des chiens est autorisée sur le sentier.



## Recommandations

- Avant chaque vol, vérifiez votre équipement, prenez connaissance de la météo, des règles du vol à vue et des consignes locales avec les documents de la Direction Générale de l'Aviation Civile;

- Fréquence radio sécurité et balises météo de la Fédération Française de Vol Libre: canal 143,9875 Mhz;

- Le Mont Bouquet est un espace réglementé, situé dans la zone CTA4 Rhône - FL65 et à proximité d'une zone militaire:

Interdiction de dépasser 6 500 pieds AMSL. Hauteur maximum autorisée: 1 981m au dessus du niveau de la mer;

- Au Nord du Mont Bouquet, les zones R55B, R55C et R55D sont réglementées. Lors des horaires d'activation de ces zones, le vol est réglementé. renseignement sur le site internet du Comité Départemental de Vol Libre;

- Respectez les règles de priorités, les zones de vol et assurez-vous d'avoir une bonne visibilité;

- Avant de décoller, observez les girouettes présentes à chaque aire de décollage;
- Le vol sur tout le massif est déconseillé aux débutants lors des périodes estivales entre 11h00 et 17h00;
- Respectez la faune et la flore que vous pouvez rencontrer sur terre ou dans les airs.

### **Accessibilité**

Avant de décoller de ses propres ailes, le baptême de l'air est accessible à tous (enfants, personnes à mobilité réduite...), des professionnels et des clubs sont présents sur le territoire pour vous faire découvrir cette activité.

### ***i* Lieux de renseignement**

**Office de Tourisme des Cabanes**  
Place des Platanes, 09310 Les Cabannes  
mairie@lescabannes.com  
Tel : 05 61 64 77 09  
<https://www.lescabannes.com/>

